

Séance ordinaire du 10 août 2009



2009-08
189

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 10 août 2009 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

02.01 - MOT DE LA MAIRESSE

2.01 - MOT DE LA MAIRESSE:

La mairesse, Mme Huguette Plante, s'adresse aux citoyens afin de les encourager à s'impliquer dans la politique municipale.

2009-08
190

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Mot de la mairesse

- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 13 juillet 2009
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 7.2 - Procédure de désengagement de la Régie
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet 2009 et des engagements du mois suivant.
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Adoption du protocole de fourniture de services avec le Domaine La Guadeloupe
 - 9.2 - Adoption du protocole de cession de réseaux avec le Ranch Gagnon
 - 9.3 - Acquisition de terrain / Rosaire Coulombe
 - 9.4 - Cession du pont du Moulin Blanc
 - 9.5 - Cession de terrain / Pouliot-Poulin
 - 9.6 - Mandat Génivar / Piste cyclable Phase 2
 - 9.7 - Cession de terrain, M.Éric Brindle
 - 9.8 - Évaluation de travaux, 8e rue Ouest
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
 - 10.02 - Rapport d'aide aux familles 2009
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Comptes du mois de juillet 2009 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.02 - Rapport des heures supplémentaires du mois de 2009
- 13 - Législation
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-haut présenté et d'y ajouter les sujets suivants:

9.7 - Cession de terrain en faveur de M. Eric Brindle

9.8 - Évaluation de travaux, 8e rue Ouest

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2009

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2009 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 13 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

Le directeur général demande au membre du conseil de prendre note des modifications effectuées à la résolution 2009-07-182, point 12.04:

Ajout de: ***ou autre compétences municipales*** au numéro 1.

Ajout des points: G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 13 juillet 2009, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question .

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session d'août 2009. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Aucun document ne nous est parvenu de la Régie, pour le mois de juillet 2009.

**2009-08
192**

07.02 - PROCÉDURE DE DÉSENGAGEMENT DE LA RÉGIE

7.02 - PROCÉDURE DE DÉSENGAGEMENT DE LA RÉGIE :

Attendu la résolution 2009-07-159 de cette municipalité formalisant sa volonté de désengagement de la Régie inter municipale de déchets Beauce Sud, au 31 décembre 2009

Attendu les négociations de désengagement à venir ainsi que le calcul de partage des actifs et passifs à la date d'adoption de la résolution 2009-07-159.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet et résolu à l'unanimité de mandater les ressources externes suivantes afin d'appuyer la direction générale dans la procédure de désengagement vis à vis la Régie inter municipale de déchets de Beauce Sud et de procéder au calcul des valeurs d'actifs, de passifs ainsi que des engagements à long terme de la municipalité envers la Régie en date du 13 juillet 2009.

- Martel-Brassard-Doyon, avocats, 337 Dufferin, bureau 110, Sherbrooke, J1H 4M6 (att: Mme Bernadette Doyon)
- Raymond-Chabot-Grant-Thorthon, experts financiers, 257 Notre Dame Ouest, 2e étage, Thetford Mines, G6G 1J7 (att: M. Jean Guy Fortin)

Adoptée unanimement.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

**2009-08
193**

08.01 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JUILLET 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.01 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JUILLET 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude, par le conseil municipal, des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de juillet 2009 pour un montant de 2,297.16 \$.
- engagements du mois d'août 2009 reliés au service d'incendie, au montant de 3,100 \$.

Adoptée unanimement.

**09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :**

**2009-08
194**

09.01 - ADOPTION DU PROTOCOLE DE FOURNITURE DE SERVICES AVEC LE DOMAINE LA GUADELOUPE

9.01 - ADOPTION DU PROTOCOLE DE FOURNITURES DE SERVICES AVEC LE DOMAINE LA GUADELOUPE :

Attendu l'engagement du Domaine La Guadeloupe et de la municipalité de La Guadeloupe de convenir d'un protocole de fournitures de services pour les réseaux privés d'aqueduc et d'égouts sanitaires du appartenant au Domaine La Guadeloupe;

Attendu le projet de protocole déposé devant ce conseil.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le projet de protocole d'entente, entre la municipalité de La Guadeloupe et le Domaine la Guadeloupe, concernant la fourniture de services d'aqueduc et d'égouts sanitaires pour les réseaux privés du Domaine La Guadeloupe. Ce protocole précise également des éléments de tarification ainsi que la façon dont s'exercent les responsabilités de chacune des parties quant à la gestion des réseaux.
- de mandater Mme Huguette Plante, mairesse, et M. Marc André Doyle, directeur général pour la signature de ce protocole.

Adoptée unanimement.

**2009-08
195**

09.02 - ADOPTION DU PROTOCOLE DE CESSION DE RÉSEAUX AVEC LE RANCH GAGNON

9.02 - ADOPTION DU PROTOCOLE DE CESSION DE RÉSEAUX AVEC LE RANCH GAGNON:

Attendu que le Ranch Gagnon inc. a accepté de céder, à la municipalité de La Guadeloupe, des réseaux privés d'aqueduc et d'égouts sanitaires;

Attendu le protocole de cession déposé devant ce conseil.

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le protocole de cession de réseaux privés d'aqueduc et d'égouts sanitaires par le Ranch Gagnon inc. à la municipalité la Guadeloupe. Ce protocole précise certaines responsabilités à long terme du cédant envers les infrastructures cédées. Ce protocole accompagne la servitude de passage et d'entretien en faveur de la municipalité de La Guadeloupe.
- de mandater Mme Huguette Plante, mairesse, et M. Marc André Doyle, directeur général pour la signature du protocole de cession.

Adoptée unanimement.

**2009-08
196**

09.03 - ACQUISITION DE TERRAIN / ROSAIRE COULOMBE

9.03 - ACQUISITION DE TERRAIN / ROSAIRE COULOMBE & GINETTE FORTIN:

Attendu la résolution # 2009-07-179 décrétant l'acquisition de parcelles de terrain appartenant à M. Paul Henri Quirion au montant de 50,000\$;

Attendu le mandat, confié à la direction générale, de négocier la vente, à la municipalité La Guadeloupe, d'une partie du lot 19-9, appartenant à M. Rosaire Coulombe et Mme Ginette Fortin.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluét et résolu à l'unanimité:

- de procéder à l'acquisition d'une parcelle du lot 19-9 du rang 12 du canton de Shenley, étant la parcelle sud identifié au plan ci-annexé pour faire partie intégrante de cette résolution
 - Le prix d'achat est de 6,500\$
 - Tous les frais professionnels d'arpentage, de lotissement, de notaire, etc., nécessaires à la finalisation de la vente, seront à la charge de la municipalité
 - Note: les vendeurs autorisent la municipalité à prendre possession à compter du 12 août 2009, de la parcelle du lot 19-9, à y circuler librement et en faire l'entretien, y compris des équipements.
- d'autoriser le vendeur à maintenir une affiche "Immeuble commercial à vendre" sur la parcelle acquise du lot 19-9, jusqu'à ce que l'immeuble "Moulin Blanc" soit vendu.
- de mandater M. Francis Carrier, arpenteur géomètre afin de préparer une désignation technique de l'immeuble à acquérir
- de mandater M. Gilbert Lacroix comme notaire officiant à la procédure de vente
- de mandater Mme Huguette Plante, mairesse, et M. Marc André Doyle, directeur général, pour la signature des actes notariés.

Adoptée unanimement.

**2009-08
197**

09.04 - CESSION DU PONT DU MOULIN BLANC

9.04 - CESSION DU PONT DU MOULIN BLANC :

Attendu que le "Moulin Blanc inc," propriété de M. Rosaire Coulombe et Mme Ginette Fortin, détient les droits sur un pont enjambant la rivière le Bras, à la hauteur des lots 19-10 et 19-09, du rang 12, du canton de Shenley

Attendu que les propriétaires souhaitent transférer cet équipement à la municipalité de La Guadeloupe

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a acquis l'emprise de rue, étant le lot 19-10 du rang 12, du canton de Shenley, de M. Paul Henri Quirion, via sa résolution 2009-07-179.

En conséquence,

Il est proposé par M. Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le projet de cession, à la municipalité de La Guadeloupe, du pont enjambant la rivière "Le Bras" à l'intersection des lots 19-10 et 19-09 du rang 12 du canton de Shenley
 - Cette cession est faite à titre gratuit sans garantie sur la structure actuelle. Le pont est une structure d'acier et béton d'une longueur de 8.0 mètres x 3.5 mètres de largeur
 - Le vendeur crée une servitude de tournage dans la cour du Moulin Blanc (lot 19-9) afin que les employés municipaux puissent procéder aux activités de déneigement.
 - Le vendeur autorise également l'accès à la cour du Moulin Blanc et donne une clef de barrière à l'inspecteur municipal afin qu'il puisse procéder aux travaux d'entretien requis.
 - La municipalité prend la responsabilité de cette structure et en assume l'entretien à compter du 12 août 2009.
- de mandater Me Gilbert Lacroix comme notaire officiant au dossier
- de mandater Mme Huguette Plante, mairesse, et M. Marc André Doyle, directeur général, pour la signature des documents notariés.

Adoptée unanimement.

**2009-08
198**

09.05 - CESSIION DE TERRAIN / POULIOT-POULIN

9.05 - CESSIION DE TERRAIN / POULIOT-POULIN:

Attendu la recommandation du comité des travaux public, adoptée à la séance du conseil du 13 juillet 2009, sous la résolution 2009-07-164, dans le dossier d'appel de projets pour la reconstruction de l'immeuble "Château Majo" (démoli), savoir:

- Mandater la direction générale afin d'acquérir et de transférer un terrain constructible desservi permettant de réaliser le projet à un autre endroit, aux conditions demandées par les promoteurs

Attendu que la municipalité s'est porté acquéreur, par le biais de la résolution 2009-07-182, de terrains bordant la 8e avenue (partie de lots 15B et 15C du rang 6 du canton de Forsyth et autres subdivision de ces lots)

Attendu le plan déposé aux présentes pour en faire partie intégrante

Attendu le projet de construction d'un duplex, déposé devant ce conseil par M. Guillaume Pouliot et Mme Julie Poulin, dont la construction serait terminée au 2010-07-01, pour une valeur supérieure à 175,000\$

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- D'adopter le projet de M. Pouliot et Mme Poulin
- De céder gratuitement aux promoteurs un terrain décrit comme suit:
 - Une partie du lot 15-C-19 et une partie du lot 15-B-3 du rang 6 du canton de Forsyth, de forme irrégulière, mesurant 38.71 mètres de façade x 30.48 de profondeur.

- une partie du lot 15-B du rang 6 du canton de Forsyth, adjacente à la limite ouest du lot 15-B-3, mesurant 16.10 mètres de façade x 30.48 mètres de profondeur.
- De prolonger les services d'aqueduc et d'égouts sur la 8e avenue afin de desservir cette nouvelle construction

- l'immeuble sera exempté de taxes au pied linéaire lorsque la municipalité procèdera à l'installation des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur cette section de la 8e avenue.
- De mandater M. Francis Carrier afin de procéder à l'opération de lotissement nécessaire à cette transaction.
- De mandater Me Gilbert Lacroix comme notaire officiant au dossier.

Note importante: le programme de revitalisation de la municipalité La Guadeloupe ne s'appliquera pas à cette construction.

Adoptée unanimement.

**2009-08
199**

09.06 - MANDAT GÉNIVAR / PISTE CYCLABLE PHASE 2

9.06 - MANDAT GENIVAR / PISTE CYCLABLE PHASE 2

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe dépose une demande de subvention, dans le cadre du programme PNR2, pour couvrir une partie des coûts d'aménagement de la phase 2 de la piste cyclable;

Attendu que la municipalité doit faire préparer des plans préliminaires et un estimé technique par une firme d'ingénieur afin de soutenir cette demande.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- D'accepter l'offre de services de Genivar inc., au montant maximal de 6,160\$, conformément à l'offre déposée devant ce conseil et annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adopté unanimement

**2009-08
200**

09.07 - CESSION DE TERRAIN, M.ÉRIC BRINDLE

9.07 - CESSION DE TERRAIN ENVERS M. ÉRIC BRINDLE

Attendu que la municipalité s'est porté acquéreur, par le biais de la résolution 2009-07-182, de terrains bordant la 8e avenue (partie de lots 15B et 15C du rang 6 du canton de Forsyth et autres subdivision de ces lots);

Attendu la demande, de M. Éric Brindle et de Mme France Jacques, déposée devant ce conseil et annexée aux présentes sous la cote 9.07 pour en faire partie intégrante;

Attendu le plan déposé aux présentes pour en faire également partie intégrante.

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et résolu à l'unanimité:

De céder à M. Éric Brindle et Mme France Jacques une parcelle de terrain, adjacente à la limite ouest de leur propriété (15-C-18-P, Rang 6, Canton de Forsyth, matricule 7091-11-3898).

- Ce terrain rectangulaire mesure 6.10 mètres (20 pieds) en façade de la 8e Avenue par 30.48 (100 pieds) mètres de profondeur.

- Ce terrain peut être décrit comme étant une partie du lot 15-B-3 et une partie du lot 15-C-19 du Rang 6 du Canton de Forsyth
- Le prix du terrain est fixé à 1.25 du pied carré savoir 3,125\$
- Les frais de lotissement et de préparation de la description technique seront assumés par la municipalité. Les autres frais d'arpentage nécessaires à la présentation de la demande de permis de construction (implantation, bornage, etc) seront à la charge du propriétaire.
- L'immeuble sera exempté de taxes au pied linéaire lorsque la municipalité procédera à l'installation des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur cette section de la 8e Avenue

Adopté unanimement

**2009-08
201**

09.08 - ÉVALUATION DE TRAVAUX, 8E RUE OUEST

9.08 - ÉVALUATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE SURDIMENSIONNEMENT DE PONCEAUX SUR LA 8E RUE OUEST ET SOUS L'EMPRISE DE LA VOIE FERRÉE.

Attendu que l'inspecteur municipal a déposé un dossier d'évaluation des coûts des travaux de remplacement et de surdimensionnement de ponceau, sur la 8e rue Ouest et sous l'emprise de la voie ferrée (CP). Ce document est annexé au procès verbal sous la cote 9.08 pour en faire partie intégrante. Le coût total des travaux s'élèverait à 30,725\$ avant taxes;

Attendu que les éléments, de structure à changer, sont situés à la limite Sud, de la municipalité de La Guadeloupe sans que le conseil puisse évaluer avec certitude si ces équipements relèvent effectivement de son territoire ou de celui de St Évariste;

Attendu que le surdimensionnement des ponceaux est directement lié à un drainage plus rapide (et par conséquent de pointe plus élevées de volume) des terres agricoles situées exclusivement sur le bassin sud-est du territoire de la municipalité de St Évariste.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet et résolu à l'unanimité:

- De mandater M. Francis carrier, arpenteur géomètre afin de réaliser une opération de piquetage et de bornage établissant la limite Sud-Ouest de la municipalité de La Guadeloupe et décrivant la localisation des ponceaux à changer.
- De rencontrer la municipalité de St-Évariste afin de convenir:
 - d'un partage des coûts sans devoir soumettre le dossier à la responsabilité administrative de la MRC Beauce Sartigan
 - d'un calendrier de travaux et d'un mandat de réalisation

Adopté unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois de juillet et un rapport prévisionnel du mois d'août, préparé par la directrice en loisirs.

2009-08
202

10.02 - RAPPORT D'AIDE AUX FAMILLES 2009

10.02 - RAPPORT D'AIDE AUX FAMILLES 2009 :

Le directeur général dépose un rapport comparatif, 2008-2009, de l'aide versée à certaines familles pour couvrir les coûts de l'inscription au camp de jour. Le tableau indique la participation financière des familles dans certains cas.

L'aide municipale a été de 50% moins importante en 2009 pour un déboursé total de 450\$.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le rapport d'aide aux familles pour les activités de camp de jour 2009 et d'adresser les félicitations du conseil à la directrice des loisirs.

Adoptée unanimement.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

2009-08
203

12.01 - COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.01 - COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de juillet 2009, au montant total de 333,345.07 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	159,738.89 \$
• Comptes à payer	123,841.92 \$
• Salaires nets versés	30,975.14 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>18,789.12 \$</u>
• Total	333,345.07 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'août 2009 pour un montant total de 36,355.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.02 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUILLET 2009

12.2 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS

DE JUILLET 2009 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de juillet 2009

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

14 - DIVERS

14- DIVERS :

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2009-08
204**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Richard Fluet, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20.20 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.